

Pratiques de Santé

LE JOURNAL DE LA MÉDECINE NATURELLE

DERNIÈRE HEURE

Tous les médias se sont indignés à la suite du décès prématuré d'un bébé de onze mois dû, selon ce qui a été écrit partout, au régime végétalien de ses parents. L'inculpation pour "privation de soins ou d'aliments", lancée par le procureur de la Somme, venant conforter la thèse d'une mauvaise alimentation, les chroniqueurs s'en sont donné à cœur joie contre les « Vegans ». N'importe quel observateur attentif aurait pourtant remarqué tout ce que cette information véhiculait comme contre-vérités : la nourriture d'un bébé est en effet constituée exclusivement de lait maternel si c'est possible - jusqu'à l'âge de quatre à six mois. Ensuite, on peut introduire des céréales et des fruits mais on ne donne pas de viande ni d'oeuf avant l'âge d'un an par crainte des allergies. Au final, un bébé est donc forcément un végétarien, et même un végétalien. Cet amalgame montre à quel point être végétarien est encore perçu comme un choix contestataire, voire même sectaire, avant d'être un choix de santé...

SOMMAIRE

Actualités 2

• Tuberculose, on veut vous faire peur

Polémiques 3 et 5

Parkinson, le meilleur traitement est aussi le pire
Cancer du col de l'utérus, méfions-nous du Gardasil !

Traitement 4

Le DHA, oiseau rare des oméga 3

Courrier des lecteurs 6-7

Hypercholestérolémie
Dégénérescence de la cornée • Remontées acides • Paludisme • Fatigue liée à l'air marin • Point de côté • Perte de l'odorat • Myélinisation

Boîte à outils 8

Un complexe d'huiles essentielles pour rééquilibrer la flore intestinale

N° ISSN : 1765-2170

Prochaine parution :
mardi 13 mai 2008

Ce numéro comporte un encart jeté

Téléphones portables : demain il sera trop tard

Malgré les atermoiements du ministère de la Santé et les manœuvres dilatoires des opérateurs téléphoniques, il devient maintenant évident que le téléphone portable est un agent pathogène virulent dont nous ne mesurons que très partiellement les effets délétères. Récemment, on a démontré scientifiquement le lien entre certaines lésions tumorales et l'utilisation intensive du portable. Il s'agit surtout de cas de neurinomes de l'acoustique, une tumeur développée au dépens du nerf acoustique, mais aussi de tumeurs malignes du cerveau. Selon cette étude, le risque serait multiplié par deux, voire plus, du côté où l'on téléphone. Les autorités sanitaires s'inquiètent-elles de ces résultats ? Pas du tout car, selon les experts officiels, le risque encouru ne concerne que les utilisateurs « intensifs » et rien ne prouve, ajoutent-ils avec une certaine dose de cynisme, que l'emploi d'un téléphone portable conduit inévitablement à la tumeur.

Ils ont raison, mais quand on sait qu'une tumeur met en général quinze à vingt ans pour se développer, il semblerait logique de conclure que l'apparition de tumeurs au bout de quatre à cinq ans chez les utilisateurs intensifs, est un signe annonciateur d'une catastrophe sanitaire à venir dans dix ans. Dix ans ! Pour qui a des enfants, ce n'est rien, mais pour ceux qui vendent des téléphones, cela doit paraître très lointain. Le pire dans cette affaire est que la jeune génération est la plus menacée. Ce sont les enfants et adolescents qui utilisent le plus la téléphonie. Et, justement, c'est à cet âge de la vie que le cerveau est le plus exposé : près des deux tiers du cerveau d'un enfant sont affectés par les ondes alors que chez l'adulte, elles ne sont absorbées que par un tiers du cerveau, ce qui est déjà beaucoup trop ! Plus inquiétant encore, l'intensité des radiations augmente selon la difficulté de réception. Ainsi, lorsque vous téléphonez dans un

train, une automobile, ou lorsque vous traversez des zones de moindre couverture et que l'appareil doit rechercher de nouveaux émetteurs, la puissance des micro-ondes est considérablement majorée.

Et, chaque jour qui passe, on mesure plus de radiations électromagnétiques dans notre environnement quotidien : écrans TV, moniteurs d'ordinateurs, téléphones d'intérieurs et système Wi-Fi. De quoi être horrifié. Toutes ces radiations sont non-ionisantes, c'est-à-dire qu'elles peuvent perturber nos fonctions cellulaires, l'ADN notamment et les fonctions glandulaires. Parmi les glandes, c'est la pinéale, siège de l'hormone du sommeil et de la lutte contre le cancer, qui est la plus facilement perturbée.

On peut se désoler de ce drame qui nous attend, que chacun voit et contre lequel personne ne fait rien. Mais attendons. Car il y a aujourd'hui des milliards de téléphones portables en circulation. Et faute d'avoir voulu prendre le problème à bras-le-corps, nous devrons inévitablement faire face, un jour, à un choix cornélien : le portable ou la vie ! Il faudra alors abandonner cet outil magique, assumer le retour en arrière, tirer un trait sur tout ce qu'il nous a apporté... Oserons-nous ? C'est à ce moment-là que nous verrons si l'humanité a encore envie de vivre ou pas.

Docteur Paul Dupont,

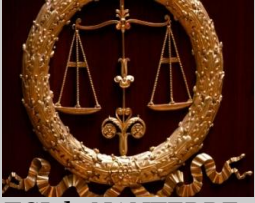
ancien chef de clinique de nutrition

Faites paraître gratuitement votre petite annonce dans Quelle Santé

Vous souhaitez faire passer un message personnel, vous cherchez un thérapeute, vous voulez échanger, offrir ou rencontrer...

le mensuel *Quelle Santé* (vendu en kiosques) publie gratuitement les annonces de particuliers (moins de 10 lignes)

Ecrivez à « *Quelle Santé* P.A. »
BP 189 • 75226 Paris Cedex 05
ou par mël :
contact@santeportroyal.com



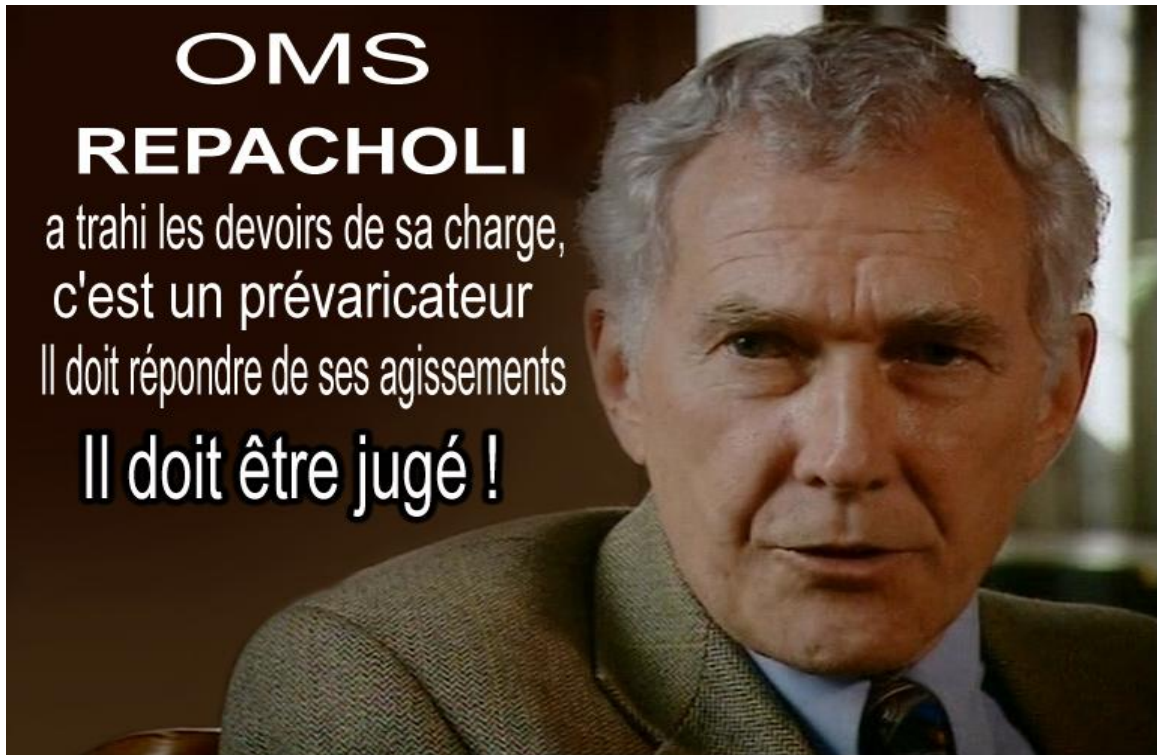
TGI de NANTERRE
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom.
[Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\): \[Dossier Arrêt Cour Appel Versailles\]](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles..."



Télécharger et diffuser sans modération sur internet la photo de ce prévaricateur inféodé aux industriels des télécoms dans le cadre de ses fonctions à l'OMS et l'ICNIRP.

Nous souhaitons que cet homme, M. Repacholi ex.de l'OMS [\[Dossier\]](#) et ex. Président-fondateur de l'ICNIRP soit jugé, car c'est un prévaricateur, il a trahi les devoirs de sa charge.

Nous considérons que la Direction Générale de l'OMS est coresponsable en n'ayant pas pris les dispositions qui s'imposaient conformément aux statuts de l'organisation.

Les représentants des entités nationales (bailleurs de fonds) au sein des instances de l'OMS ont aussi leur part de responsabilité.

Nous devons plus que jamais faire acte de salubrité publique en allant à l'essentiel, c'est-à-dire engager des procédures en justice afin que soit dénoncé et changé la réglementation opposable (61 V/m !!) issue notamment des recommandations de l'OMS.

Essayer de rendre au mieux la téléphonie mobile compatible avec la santé humaine

[c'est faire adopter le standard BioInitiative 0,6 V/m.](#)

Signer la pétition pour soutenir les résolutions du consortium scientifique BioInitiative sensibilise les Autorités et permettra à plus ou moins long terme de faire baisser votre exposition aux rayonnements électromagnétiques.

Avec cette action, vous protégerez aussi vos enfants et votre entourage.

